## TARIFS PRESTATIONS DIVERSES

Prise électrique (Achat)

TARIFS HORS TAXES

À compter du 24 janvier 2019

Forfait branchement électrique
Complément intensité 10A 1 090 F / mois Complément intensité 15A 3 275 F / mois
Clé d'accès sanitaires et port à sec
Achat / Reprise 7 000 F
Jeton chariot 1 000 F
Tirage des aussières cycloniques 10 000 F

ou de se déplacer ...... 50 000 F

Refus de quitter les installations



DROITS DE SEJOURS (HORS TAXES)



**Est considéré comme « résident »** tout navire immatriculé à Nouméa ou séjournant en Nouvelle-Calédonie depuis plus d'un mois.

Tout navire est mesuré par les services du port lors de l'établissement d'un nouveau contrat. La longueur hors tout d'un navire comprend delphinière, chaise-support du moteur, caillebotis, balcons, jupes ...

**Tout séjour d'une durée inférieure à un mois** est calculé sur la base du tarif journalier.

Tout séjour d'une durée supérieure à un mois est calculé :

- pour les mois calendaires sur la base des tarifs mensuels ou plurimensuels ;
- · pour les fractions de mois, au prorata, rapportées en trentième.

La vie à bord d'un bateau au port à sec n'est jamais autorisée.

**Plurimensuel :** le paiement d'avance d'une année complète donne lieu à une réduction de 6 %. N'est applicable que pour l'année civile en cours et pour des mois entiers de séjour.

Remboursement client lors d'une mise à disposition de son poste (à flot ou à sec) à un autre tiers : 50 % au client et 50% à la SODEMO

Si l'un des éléments du contrat d'usage à flot vient à changer (intensité électrique requise différente de celle du contrat d'origine, ou modification de la vie à bord) le contrat en cours est résilié et un nouveau contrat est établi en fonction de ces nouvelles données.



B.P. 2960 - 98846 Nouméa Cedex - Nouvelle-Calédonie Tél : ( 687 ) 27.71.97 • VHF : 67 • Fax : ( 687 ) 27.71.29

E-mail : port.moselle@sodemo.nc - contact@sodemo.nc

Du lundi au vendredi : 8h00 à 16h00 - Samedi : 8h00 à 11h00

www.sodemo.nc



99 095

## À FLOT

LONGUEUR HORS TOUT MAXIMUM	LARGEUR HORS TOUT MAXIMUM	TARIFS MENSUELS (PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE)	TARIF ANNUEL (PAIEMENT 1 FOIS)
			-6%
0 à 5 m	2,00 m	20 545	231 748
5,01 à 6 m	2,30 m	22 675	255 774
6,01 à 7 m	2,60 m	24 680	278 390
7,01 à 8 m	2,90 m	26 830	302 642
8,01 à 9 m	3,10 m	31 565	356 053
9,01 à 10 m	3,40 m	34 660	390 965
10,01 à 11 m	3,70 m	37 925	427 794
11,01 à 12 m	4,00 m	41 750	470 940
12,01 à 13 m	4,30 m	45 320	511 210
13,01 à 14 m	4,60 m	48 895	551 536
14,01 à 15 m	4,90 m	52 735	594 851
15,01 à 16 m	5,20 m	60 405	681 368
16,01 à 17 m	5,70 m	64 480	727 334
17,01 à 18 m	6,20 m	68 320	770 650
18,01 à 20 m	7,00 m	81 975	924 678
20,01 à 25 m	7,50 m	135 915	1 533 121
25,01 à 30 m	8,00 m	157 730	1 779 194
30,01 à 32 m	9,00 m	188 410	2 125 265

## COMPLÉMENT POUR VIE À BORD : 8 785

(en supplément des redevances d'usage à Port Brunelet)

PORT **Brunelet** 



Les bateaux dont la largeur excède la valeur maximale indiquée dans la catégorie de longueur à laquelle ils appartiennent sont soumis au tarif de la catégorie correspondant à leur largeur réelle, sauf pour les multicoques pour lesquels il est appliqué un coefficient de 1,5 sur le tarif de la catégorie correspondant à leur longueur hors tout.





